

LES FORMATIONS AVLA ET DVLA

Retour en arrière et perspectives pour demain

Si la formation des équipes de séjours vacances adaptées a toujours été une des priorités pour la mise en œuvre de la qualité, elle est devenue, depuis 2007, un passage obligé commun à tous les services vacances organisateurs de séjours et les structures de l'association qui accueillent, sur les temps de loisirs, des personnes en situation de handicap. Suite au travail engagé par les différents acteurs, la formation « Animateurs et Directeurs de

Vacances et Loisirs Adaptés » (AVLA / DVLA) prend forme. Une démarche commune se met en place, du contenu de la formation à sa validation.

Aujourd'hui, le travail se poursuit pour améliorer le dispositif à la fois sur les contenus, son déroulé et sur des propositions d'animation des différents temps de la formation. Prochaine étape : faire reconnaître notre démarche par les pouvoirs publics.

L'objectif de la formation est de permettre de développer ses capacités et d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'animateur ou directeur de vacances et loisirs adaptés auprès de personnes en situation de handicap.

Parcours de formation

À partir de la formation scolaire ou professionnelle et des expériences, un parcours de formation adapté et personnalisé est construit avec le stagiaire et la structure d'accueil.

- Évaluation des compétences à partir d'un entretien
- Modules de formation en fonction des besoins et/ou BAFA/BAFD et 1^{er}/2^e degré Scoutisme Français
- Expérience pratique en séjours vacances ou loisirs adaptés : 14 jours minimum
- Évaluation et validation

Chaque étape fait l'objet d'un suivi personnalisé et d'une évaluation avec le responsable de la structure et l'équipe de formateurs. En fin de cursus, le stagiaire obtient son certificat d'animateur ou directeur vacances et loisirs adaptés.

Les compétences à acquérir

Animateur

- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique et de la vie collective
- Encadrer et animer les activités
- Assurer la sécurité et veiller au bien-être des participants
- Encadrer et animer la vie quotidienne du séjour
- Agir au sein d'une équipe d'animation
- Communiquer avec les prescripteurs et avec l'environnement du séjour
- Prendre du recul sur soi et son action

Directeur

- Garantir la mise en œuvre du projet éducatif et l'organisation de la vie collective
- Connaissance du public
- Garantir la sécurité physique et affective des participants

- Organiser et coordonner la mise en œuvre de la vie quotidienne du séjour
- Construire, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique
- Communiquer avec les prescripteurs et avec l'environnement du séjour
- Gérer et administrer les temps de loisirs ou le séjour
- Prendre du recul et analyser sa pratique

Contenus de la formation

Animateur et directeur

- Connaissance des publics des vacances et loisirs adaptés et de leur environnement
- Connaissance du projet de l'association
- Attitudes éducatives des animateurs et de l'équipe
- Un projet adapté pour adultes en situation de handicap
- Un projet adapté pour enfants et adolescents en situation de handicap
- Cadre législatif et réglementaire
- Être animateur au sein d'une équipe

Directeur

- Diriger une équipe
- Gestion financière, administration et matérielle

Alain Marché

Délégué national, coordinateur des services vacances
alain.marche@eedf.asso.fr

